
TRAVAUX SUR LES RIVIÈRES NAVIGABLES.

RIVIÈRES CANADIENNES.

Les rivières suivantes sont sous le contrôle du gouvernement fédéral :—

Le Saint-Laurent (depuis son embouchure jusqu'au lac supérieur).

L'Outaouais.

La Ste. Croix, Nouveau-Brunswick.

La Ristigouche.

La St. Jean.

La Tidnish.

La Missiguash, } Ligne frontière entre le Nouveau-Brunswick
et la Nouvelle-Ecosse.

La Fraser, Colombie-Britannique.

La rivière Rouge, Manitoba.

FLEUVE ST. LAURENT.

APPROFONDISSEMENT DU CHENAL ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL.

On dit que les travaux marchent bien. Le but est de porter à 22 pieds, dans les plus basses eaux, la profondeur de 20 obtenue en 1865.

Les travaux ont commencé en juillet 1874 sur la batture des Grondines, Cap-Charles. En juin 1875 un outillage additionnel était employé. Pendant la saison de 1875 sept dragueurs ont fonctionné. Un huitième était ajouté en septembre.

Les travaux ont été exécutés—

1o. Sur la batture des Grondines, Cap-Charles

2o. Dans le chenal du lac St. Pierre.

3o. Contrecoeur.

4o. Cap St. Michel.

5o. Varennes, à la tête de l'île Desloriers.

Les travaux ont été retardés par les hautes eaux cette saison. Tous les dragueurs, cependant, purent être mis à l'œuvre entre le 13 mai et le 12 juin, et ils ont été activement employés jusqu'à la fin de l'année fiscale.

La batture des Grondines, à la Pointe Charles, est de roche schisteuse, et à l'eau basse elle laisse voir des pointes de 16 à 18 pieds recouvertes de cailloux souvent de grandes dimensions. Jusqu'ici, le roc et les cailloux ont été enlevés par le dragueur. On a que peu employé la mine.